



VENTE SUR OFFRE DE PRIX

OPÉRATION « AL MOUNTAZAH 1-4 » **A BOUKNADEL**

CAHIER DES CHARGES **CLAUSES ET CONDITIONS CONCERNANT LA VENTE DE** **LOTS DE TERRAINS DE TYPE « R+5 A RDC COMMERCIAL »**

Dernier délai de dépôt des offres le : 22/05/2025 à 16h00

Lieu de dépôt : Agence Al Omrane de SALE –
Villa N : 33 Av Abdelkrim El Khattabi Hay Salam Salé

Date de la commission : 23/05/2025 à 10h00

***NB : Le présent cahier des charges est téléchargeable gratuitement sur le site
web du Groupe Al Omrane***

Al Omrane Rabat Salé Kénitra
VENTE SUR OFFRE DE PRIX

Personne physique :

NOM & PRENOM :

CIN N° :

Demeurant à (adresse de correspondance) :

.....

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Email :

Personne morale :

Dénomination sociale :

Représentant légal :

N° RC :

Siège Social :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Email :

CAHIER DES CHARGES

Clauses et conditions Concernant la vente, par Al Omrane Rabat Salé Kénitra de
lots de Type **R+5 à RDC Commercial au lotissement « Al Mountazah 1-4 » à**
Bouknadel

Article 1 : Objet

Dans le cadre de sa politique de diversification de ses produits et afin de répondre à une demande accentuée de lots de terrain de type commercial sis à la ville de Salé, Al Omrane Rabat Salé Kénitra met en vente, sur offre de prix, des lots de terrains de type **R+5 à RDC Commercial**.

La cession des terrains sera consentie après sélection des dossiers par une commission qui retiendra **la meilleure offre en termes de prix**.

Article 2 : Personnes éligibles

Peut participer à cette vente sur offre de prix, toute personne physique ou morale ayant la capacité financière requise à l'acquisition des lots et leur valorisation.

Article 3 : Passation de l'acte de vente

La vente sera constatée par un acte notarié entre Al Omrane Rabat Salé Kénitra et l'acquéreur, lequel acte précisera, notamment, le lot vendu, sa consistance et son prix, auquel sera annexé un exemplaire du présent cahier des charges.

Article 4 : Clauses et conditions générales

La vente est soumise :

- Aux clauses et conditions générales du présent cahier des charges ;
- Aux clauses de valorisation particulières des lots des terrains, déterminées par le plan d'urbanisme.

L'acquéreur est censé faire une consultation des documents de l'urbanisme auprès de l'Agence Urbaine de Rabat Salé avant la soumission.

Article 5 : Modalités de paiement

Le prix de vente du lot de terrain sera réglé de la manière suivante :

- 60% dès l'acceptation de l'offre.
- 40% du prix de vente offert avant le 31/08/2025

Le postulant produira dans son dossier d'offre une avance de **60% (Soixante pour cent) du prix offert** pour le lot choisi, par **chèque certifié appartenant au soumissionnaire** ou par **chèque de Banque**.

A défaut du règlement des avances conformément à l'échéancier, l'acquéreur sera déchu de ses droits d'attribution sans préavis, et le montant de l'avance encaissée par Al Omrane Rabat Salé Kénitra, lui sera restitué avec déduction de la valeur de **5% du prix offert**.

Il est de même pour le cas de déchéance ou de désistement.

Article 6 : Désistement

En cas de désistement de l'acquéreur au profit de la Société Al Omrane Rabat Salé Kénitra avant la passation de l'acte de vente, cette dernière prélèvera d'un commun accord, et sans mise en demeure préalable, à titre de clause pénale, cinq pour cent **(5%) du prix de vente** global de l'offre financière, sans qu'il soit possible de réduire cette pénalité par une action en justice.

Toutefois, la Société Al Omrane Rabat Salé Kénitra ne restituera l'acompte, déduction faite de la pénalité sus visée, qu'après la revente par elle-même du bien immobilier objet des présentes à une tierce personne, ce qu'accepte l'acquéreur expressément et sans réserve.

Article 7 : Constitution du dossier de l'offre

L'acquéreur devra impérativement déposer son offre sous plis fermé et cacheté ou signé contenant

- L'offre de prix du lot choisi (annexe 1) ;
- Déclaration sur l'honneur et engagement dûment signés et légalisés (annexe 2) ;
- Attestation de visite du lotissement (annexe 3) ;
- Chèque certifié d'un montant représentant l'avance de **60% (Soixante pour cent)** de l'offre totale du lot choisi.
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé (toutes les pages) avec la mention « lu et accepté sans réserve ».
- Copie du récépissé délivré par l'Agence d'Al Omrane RSK à Sale.
- Personne physique : Copie de la carte d'identité nationale
- Personne morale :
 - Statut de la société,
 - Habilitations du gérant,
 - Copie de la CIN du gérant)
- Autorisation signée et légalisée du propriétaire du chèque dans le cas où le postulant n'est pas en possession d'un chéquier.

N.B : Toute pièce manquante ou toute non-conformité des données relatives à l'offre, entraîne le rejet par la commission du dossier du postulant défaillant

Article 8 : Base de sélection des offres

Le Postulant fait sa meilleure offre relative au prix d'acquisition du lot (le prix annoncé par la société Al Omrane Rabat Salé Kénitra est considéré comme étant une mise à prix).

Les offres sont jugées par la commission, désignée par le Directeur Général d'Al Omrane Rabat Salé Kénitra, en présence d'un Notaire.

Toutefois, la société Al Omrane Rabat Salé Kénitra se réserve le droit de conditionner l'acceptation de l'offre d'un postulant ayant proposé la meilleure offre, par la régularisation, par ce dernier, d'éventuelles attributions ultérieures, et ce, à travers le paiement du reliquat ou des échéances dues.

Article 9 : Responsabilité de l'acquéreur

Le Postulant est réputé avoir pris connaissance de la situation du projet et son état d'avancement ainsi que de l'état physique et juridique du lot objet de son offre. Toute demande de précision, d'éclaircissement ou de documents peut être faite, par lui, en temps utile, auprès des services compétents ou le cas échéant auprès d'Al Omrane Rabat Salé Kénitra avant la soumission. Il ne pourra arguer d'aucun défaut d'information pour justifier un quelconque manquement de sa part aux engagements souscrits.

Article 10 : Contrat de vente définitif

L'acte de vente définitif sera établi après paiement intégral du prix de vente et la livraison du lot.

Avant l'établissement de ce contrat, les rapports entre AL OMRANE Rabat Salé Kénitra et l'acquéreur seront régis par le présent cahier des charges.

Le client s'engage à remettre à Al Omrane Rabat Salé Kénitra le contrat de vente définitif établi par un notaire avant le 30/06/2025.

Article 12 : Impôts et Taxes

L'acquéreur acquittera, dès son entrée en jouissance, de tous les impôts et taxes et notamment la TNB, auxquels le bien immobilier objet de la vente peut être assujéti à partir de la date de signature du contrat de vente définitif.

Il prendra également en charge tous les frais liés à l'acquisition, notamment les droits d'enregistrement et les frais d'inscription, les honoraires de consultation, le cas échéant, ainsi que les honoraires de la rédaction du contrat.

Tout retard enregistré par le réservataire pour signer son contrat de vente et accomplir les formalités afférentes au transfert de propriété, induisant au paiement par la Société Al Omrane Rabat Salé Kénitra des montants supplémentaires de la taxe sur les terrains non bâtis, seront supportés par le soumissionnaire.

Article 13 : Conditions particulières :

Délai de valorisation du terrain :

L'acquéreur devra dans un délai maximal de **trois ans (3)**, à compter de la signature du contrat de vente, conduire, achever les constructions et obtenir le permis d'habiter.

Interdiction d'aliénation :

Il est strictement interdit à l'acquéreur d'aliéner le lot de terrain avant la conclusion de l'acte de vente définitif et inscription de la propriété à la conservation foncière.

Article 14 : Règlements en vigueur

L'acquéreur s'engage, pour lui et pour ses ayants droit, à se soumettre à tous les règlements, textes et lois en vigueur régissant le secteur de l'immobilier.

Article 15 : Election de domicile

Pour l'exécution du le présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

Etant précisé que « l'acquéreur » s'engage à tenir le « vendeur » informé de tout changement d'adresse et problèmes y afférents, Il ne pourra arguer d'aucun défaut d'information pour justifier un quelconque manquement de sa part aux engagements souscrits.

Article 16 : Compétence

En cas de litige l'affaire est soumise aux tribunaux de Salé.

Fait à, le.....

**Lu et approuvé,
« L'acquéreur » ;
(Signé et légalisé)**

ANNEXE 1

OFFRE DE PRIX

Je soussigné(e) :

C.I.N n° :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare que j'ai pris connaissance des caractéristiques du lot objet de ma soumission et je propose l'offre suivante :

N° de lot	Superficie (m ²)	Prix unitaire proposé (DH/m ²)	Valeur globale de l'offre (DH)

Signature du Postulant

(1) Le postulant doit obligatoirement faire son offre au m² dans la troisième case et l'offre totale proposée dans la quatrième case

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT

A – Pour les personnes physiques :

Je soussigné (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon Nom personnel et pour mon propre compte

Adresse du domicile élu

N° C.I.N Délivrée le.....à.....

B – Pour les personnes morales :

Je soussigné (Prénom, nom et qualité an sein de la société)

Agissant au Nom et pour le compte de

Registre de commerce N° :

(Raison sociale et forme juridique de la société)

Adresse du domicile élu

.....

DECLARE SUR L'HONNEUR

- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente du lot N°.....D'une superficie dem², sis au lotissement « **Al Mountazah 1-4** » à Bouknadel ;

- Avoir pris connaissance de la situation physique et juridique du Lot objet de mon offre.

- M'engage à respecter les clauses du cahier des charges régissant la vente sur offre de prix du Lot objet de mon offre.

- A régler le prix proposé pour l'acquisition du lot dans les délais fixés dans le présent cahier des charges.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)

ANNEXE 3

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je soussigné

C.I.N N°

Agissant au nom et pour le compte de

Atteste, par la présente avoir visité le **Lotissement « Al Mountazah 1-4 »**
à Salé en cours d'équipement par Al Omrane Rabat Salé Kénitra et
reconnais avoir pris acte de son état physique, juridique et de son
emplacement ainsi que celui du lot objet de ma candidature.

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)

ANNEXE 4
Opération « Al Mountazah 1-4 » à Salé
Liste des lots mis en vente

Opération	Type produit	N° Lot	Superficie (m ²)	Prix unitaire de base (Dhs/m ²)	Prix total de base (Dhs)	Titre foncier
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	18	453	8 400,00	3 805 200	66829/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	19	450	9 000,00	4 050 000	66830/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	20	450	7 500,00	3 375 000	66831/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	21	450	7 200,00	3 240 000	66832/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	22	450	7 200,00	3 240 000	66833/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	23	450	7 500,00	3 375 000	66834/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	24	450	7 500,00	3 375 000	66835/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	25	450	7 200,00	3 240 000	66836/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	26	451	7 200,00	3 247 200	66837/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	27	450	7 500,00	3 375 000	66838/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	28	450	7 500,00	3 375 000	66839/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	29	450	7 200,00	3 240 000	66840/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	30	450	7 200,00	3 240 000	66841/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	31	450	7 500,00	3 375 000	66842/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	32	450	7 500,00	3 375 000	66843/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	33	450	7 200,00	3 240 000	66844/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	34	449	7 200,00	3 232 800	66845/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	35	451	7 500,00	3 382 500	66846/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	36	553	8 700,00	4 811 100	66847/58
AL MOUNTAZAH TR 1 SECTEUR 4	HC5	37	551	8 100,00	4 463 100	66848/58